



Commune de Vaux-sur-Sûre

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du 26 avril 2023

Présences :

- CLDR : 6 membres – voir liste en annexe
- FRW : Juliette Maquet et Eléonore Gérard, agents de développement
- Auteur : Christophe Widart (*UMAN Architect*), en visioconférence

ODJ :

1. Présentation et approbation de l'avant-projet de maison de village de Juseret
2. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente
3. Divers



Yves Besseling, Bourgmestre et président de la CLDR introduit la réunion et remercie les participants de leur présence.

1- Présentation et approbation de l'avant-projet de maison de village de Juseret

L'auteur de projet, M. Christophe Widart (*UMAN Architect*) présente et détaille le projet (le PowerPoint est en annexe).

Les travaux principaux prévus sont l'intégration d'une extension (ajout d'un volume de plus ou moins 160 m³) à l'arrière de la maison de village actuelle. Le bâtiment existant reste, uniquement un mur à l'arrière sera enlevé.

Depuis 2019, des ajustements ont été apportés, principalement suite aux remarques de la CLDR lors de la réunion de la demande d'activation de la convention :

- Un local poubelle a été ajouté, l'emplacement a été pris sur une place de parking.
- L'accès à la chaufferie se fera désormais sur le côté latéralement au bâtiment.
- Un porte-vélo a été ajouté.
- Le parking occasionnel a été rétréci (de 16 à 10 places).

Des modifications ont également été apportées sur l'égouttage : La microstation prévue à l'époque n'est plus d'actualité. Une fosse sceptique recueillera les eaux usées. Les eaux de pluie de l'extension seront recueillies dans une citerne d'eau de pluie et un bassin tampon et seront ensuite dispersées sur le terrain arrière.

Les matériaux utilisés seront un bardage en bronze et une toiture en zinc pour l'annexe, et la toiture du bâtiment existant sera remplacée par des ardoises.

Au niveau des techniques spéciales, des études ont été réalisées, la chaudière peut être conservée. Par contre, il reste une inconnue par rapport à la ventilation. N'ayant pas la connaissance du débit et si le système actuel acceptera le nouveau volume amené par la construction de l'annexe, il est prévu d'ajouter un petit groupe de ventilation.

Concernant le budget : il y a une augmentation de plus de 20% par rapport au premier estimatif (datant de 2019). Cette augmentation est facilement justifiée par l'augmentation actuelle des prix, et non par le



nombre de postes ajoutés, qui sont très restreints. Un argumentaire sera nécessaire pour justifier cette augmentation. Il faut également noter que la part communale augmente, étant donné que le projet arrivait déjà au plafond des subsides.

Questions et remarques :

- Les membres de la CLDR sont satisfaits de la prise en compte des remarques soulevées en 2019 et soulignent la qualité du projet.
- Qu'est-il prévu concernant le terrain qui va jusqu'au cours d'eau, à l'arrière du bâtiment ? Il s'agit d'une propriété communale qui n'est pas destinée à être bâtie. Il se peut qu'il soit légèrement aménagé pour rendre l'espace plus agréable. La plaine de jeux du village ne sera pas installée là, comme il était initialement prévu, elle sera conservée à son emplacement actuel. Le fond du terrain est classé en Natura 2000.
- Le voisin mitoyen avait été consulté à l'époque et des plantations entre les deux terrains sont envisagées.
- Serait-il possible d'utiliser une autre matière que l'ardoise pour la réfection du toit, afin que ce soit moins onéreux ? Ce sont des ardoises artificielles, donc moins chères. Au niveau de la cohérence, c'est ce qu'il y a de mieux, puisque le toit du bâtiment voisin a également été refait en ardoise. Une isolation de l'intérieur est également prévue.

⇒ **L'entière des membres présents de la CLDR approuve l'avant-projet**

Suites :

- Le comité d'accompagnement (administration, Commune, impétrants et auteur) est prévu pour le 24 mai. Suite à celui-ci l'administration approuvera l'avant-projet.
- La Commune pourra ensuite lancer la demande de permis d'urbanisme.
- Une fois le permis reçu, la Ministre transmettra la convention-réalisation.
- La Commune pourra alors lancer la mise en adjudication et les travaux par la suite.

2- Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu est approuvé sans remarques

3- Divers

Cœur du village de Bercheux :

Le cahier des charges de l'aménagement du cœur de Bercheux a été approuvé au dernier Conseil Communal, il va être envoyé à l'Administration. La Commune espère pouvoir attribuer le marché vers septembre.

Logements tremplins de Rosières :

Les travaux devraient commencer à la mi-mai.

Yves Besseling conclut la réunion et remercie les participants.

Juliette Maquet & Eléonore Gérard
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY I +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be I www.frw.be I www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne



Annexe : Liste de présence CLDR du 26 avril 2023

Présents :

Nom	Prénom
Besseling	Yves
Dourte	Michel
Grogna	Joseph
Leyder	Olivier
Nicolay	Pierre
Thiry	Josette

Excusés :

Nom	Prénom
Annet	Stéphanie
Colot	Sandrine
Dziechciarek	Eric
Monnier	Isabelle
Notet	Patrick